



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions collectives

Question écrite n° 7449

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la rupture du dialogue social dans la convention nationale n° 51. Cette convention collective couvre plus de 250 000 salariés sur toute la France, deux établissements sur le département du Cantal étant concernés : Pierrefort et Maurs. Le 4 septembre 2012, la FEHAP a présenté à l'agrément une recommandation patronale en guise de remplacement du texte conventionnel. Si cette recommandation patronale se voyait agréée, cela signifierait la mort du dialogue social national dans l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif qui représente plus de 750 000 salariés. Il lui demande s'il envisage de prendre une mesure pour remédier à cette situation qui inquiète de nombreux professionnels de santé.

Texte de la réponse

M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a pris connaissance avec intérêt des préoccupations exprimées concernant les négociations engagées sur l'évolution de la convention collective du 31 octobre 1951 relative aux établissements hospitaliers privés à but non lucratif. Un intense cycle de négociations s'est tenu à l'automne 2012 dans cette branche. Les pouvoirs publics ont désigné un facilitateur en tant que président de la commission paritaire, afin d'accompagner au plus près les négociations. Celles-ci ont donné lieu à des avancées et certains partenaires sociaux ont conclu un accord, qui a ensuite fait l'objet d'une opposition majoritaire de la part de trois organisations syndicales. Compte tenu de cette situation et pour éviter notamment de créer une situation différente entre le secteur sanitaire, au sein duquel la recommandation patronale est d'application immédiate, et du secteur médico-social, Mme la ministre des affaires sociales et de la santé a décidé d'agréer cette recommandation. De nouvelles négociations se sont ouvertes le 18 janvier 2013. Elles font naturellement l'objet d'un suivi attentif.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7449

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5699

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2910